

Mise en place dès le **jeudi 2 septembre 2021**

INSCRIPTION / RESERVATION :

Les inscriptions périscolaires se font par le biais du portail famille, **une fois la fiche famille 2021/2022 dûment remplie et transmise à notre secrétariat**, à l'adresse suivante :

<https://cc-laveyle.portail-defi.net>

En cas de problème, contacter le secrétariat du service jeunesse de Vonnas au 04 74 50 24 39.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE MEZERAT :

- **Matin :** Un accueil est assuré à partir de 7h30 à l'école maternelle et à 7h20 à l'école élémentaire tous les jours de la semaine, sauf le mercredi. Les animateurs accompagnent ensuite les enfants jusqu'à leur classe (pour les enfants de maternelle).
- **Soir :** Les enfants de maternelle sont pris en charge par nos animateurs dès la fin de la classe, et sont accompagnés jusqu'à l'accueil périscolaire dans les locaux de l'école maternelle jusqu'à 17h20 du lundi au jeudi. Ils rejoignent ensuite le groupe à l'école élémentaire à 17h30. Le vendredi, dès la fin de la classe, les enfants sont accompagnés directement à l'accueil périscolaire élémentaire.
- Les enfants de l'élémentaire sont pris en charge par nos animateurs dès la fin de la classe pour y pratiquer leurs activités, jusqu'à 18h30 maximum.
- **Inscriptions :** Toute inscription se fait **OBLIGATOIREMENT** sur le portail famille. Pour toute modification de dernière minute (réservation ou annulation), les parents ont l'obligation de téléphoner au service jeunesse **au plus tard la veille de l'accueil** au **04.74.50.24.39** ou par mail : **secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr**. Dans le cas contraire, la totalité de la plage d'inscription sera due.

Ce système d'urgence est mis en place pour rendre service aux parents à titre exceptionnel et ne remplace pas la réservation par internet.

ATTENTION : Un suivi régulier des inscriptions en cours est à effectuer dans l'espace « Inscription » / « Mon calendrier » (via un ordinateur).

- **Facturation :** Une facture vous est envoyée chaque mois par mail.
- **Tarification :** Une tarification à la demi-heure sera appliquée en fonction du quotient familial CAF.

QF inférieur ou égal à 765 €	1.07 € la ½ heure
QF compris entre 766 et 1000 €	1.11 € la ½ heure
QF compris entre 1001 et 1300 €	1.15 € la ½ heure
QF supérieur à 1301 €	1.19 € la ½ heure

Les familles qui ne donnent pas les informations concernant leur quotient familial ne peuvent prétendre à une tarification modulée.

Découpage des tranches horaires pour facturation : (1 case horaire = 1 demi-heure facturée)

Mézeriat maternelle	Accueil matin		Accueil soir				
	7h30	8h00	16h20	16h50	17h20	17h50	18h20
	8h00	8h30	16h50	17h20	17h50	18h20	18h30

Toute demi-heure entamée
est une demi-heure facturée

Mézeriat élémentaire	Accueil matin		Accueil soir				
	7h20	7h50	16h10	16h40	17h10	17h40	18h10
	7h50	8h20	16h40	17h10	17h40	18h10	18h30

ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL PERSONNEL SCOLAIRE :

Un temps d'accompagnement au travail personnel scolaire est proposé aux enfants de l'école élémentaire de 17h30 à 18h.

L'inscription se fait directement auprès du responsable de l'accueil et est valable pour toute l'année scolaire. L'accompagnement au travail personnel scolaire est un moment où l'enfant peut faire ses devoirs sous la surveillance d'un animateur qui peut éventuellement lui venir en aide. Il est rappelé que ce service n'est qu'un accompagnement et que le suivi scolaire des enfants reste de la responsabilité des parents.